Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Question Laurent Thévoz et Eric Collomb QA 3004.12
Parc technologique Cardinal

I. Question

Cardinal, Le parc technologique de Fribourg et pour la Région Capitale ?

L'aménagement du site de Cardinal en tant que parc technologique fait l'unanimité. La perspective d'une collaboration avec l'EPFL pour le mettre en valeur doit également avoir tout notre soutien. Cette grande opportunité de développement pour le canton et la région de Fribourg doit cependant encore trouver son encrage territorial. Au moment où le Sud du canton développe des relations de plus en plus intéressantes avec le bassin lémanique, la région de Fribourg entretient, elle, des relations de plus en plus étroites avec celle de Berne.

Parallèlement à cette situation, une nouvelle région est en train de naître institutionnellement : la Région Capitale Berne. La mise sur pied de cette région, proposée par le projet de territoire Suisse, a tout le soutien des autorités du canton et de la ville de Berne, ainsi que celui de la Confédération. Fribourg y est associé étroitement et participe aux travaux en cours.

C'est dans ce nouveau cadre régional que bon nombre de questions de développement doivent et seront posées dans le futur. En tous les cas pour toutes celles qui requièrent la collaboration entre entités publiques voisines, tout comme pour celles qui pourraient conduire à une concurrence contreproductive.

Cette situation nous conduit à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat.

1. Quels sont aux yeux du Conseil d'Etat les avantages et les inconvénients pour le canton de Fribourg que présente la Région Capitale ?
2. Comment le Conseil d'Etat entend-il contribuer, de manière générale, à la constitution de cette région qui inclut une (bonne) partie du canton de Fribourg ?
3. Le futur parc technologique Cardinal ne représente-t-il pas une opportunité considérable et exceptionnelle pour Fribourg de contribuer à la compétitivité de l'ensemble de la Région Capitale ?
4. Le Conseil d'Etat pense-t-il prendre des initiatives pour faire du parc technologique Cardinal un élément de référence de promotion de l'économie régionale, aussi à l'échelle de la Région Capitale ?

23 janvier 2012

II. Réponse du Conseil d'Etat

Préliminairement, le Conseil d'Etat, à l'instar des députés Collomb et Thévoz, relève que le développement d'une structure de parc technologique sur le site Cardinal fait l'unanimité et il ne peut que s'en réjouir.

En ce qui concerne la création de la Région capitale suisse, le Conseil d'Etat répond aux questions des députés Thévoz et Collomb comme suit :

1. *Quels sont aux yeux du Conseil d'Etat les avantages et les inconvénients pour le canton de* Fribourg que représente la Région Capitale ?

Dès la constitution de la Région capitale suisse à fin 2010, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg s'est déclaré fondamentalement intéressé, car il souhaitait que cette région soit reconnue au rang de métropole par la Confédération, comme les trois régions de Bâle, de Zürich et de l'Arc lémanique. Cette reconnaissance a été obtenue avec la dernière mouture du projet fédéral « Territoire Suisse » de 2011. Le Conseil d'Etat souhaitait également qu'une collaboration plus spécifique entre partenaires publics et privés de la région du Plateau central soit relancée, suite à la disparition de l'Espace Mittelland. En adhérant à ce projet, le gouvernement fribourgeois compte également sur une meilleure prise en compte des intérêts fribourgeois dans la politique fédérale, ce qui a pu déjà se vérifier avec la récente décision de concentrer les activités de la station de recherche de l'Agroscope Liebefeld-Posieux sur le site de Posieux.

En adhérant à la Région capitale suisse, le Conseil d'Etat a clairement précisé qu'il était favorable à un concept à géométrie variable, car le canton est intéressé par d'autres projets de coopération sur ses frontières Sud et Ouest. Le canton, situé entre les deux grands pôles de Berne et de la Riviera lémanique, se doit de collaborer avec ces deux entités et ne peut agir exclusivement avec un voisin. Le Conseil d'Etat a également annoncé qu'il faudrait trouver un équilibre entre le développement de la coopération et la défense des intérêts cantonaux, qui vise à développer un centre cantonal fort et positionné dans l'ensemble de la Suisse et au niveau international.

2. *Comment le Conseil d'Etat enten*d-il contribuer, de manière générale, à la constitution de cette région qui inclut une (bonne) partie du canton de Fribourg ?

Le 2 décembre 2010, l'association Région capitale suisse a été fondée par cinq cantons (BE, SO, FR, NE et VS) et par une vingtaine de communes et associations régionales. Organisatrice de projets communs dans les domaines des transports, de l'économie, de la santé, de l'éducation et sur le rôle que peut jouer la capitale fédérale, l'association entend contribuer au renforcement de la cohésion de la Région capitale suisse, à l'affinement de son profil économique et à l'exploitation de son réseau pour procurer à la région une meilleure assise fédérale. Le canton de Fribourg y contribue en étant un membre actif de cette association, en participant pratiquement à tous ses projets, en tant que partenaire à part entière ou comme observateur. Le canton a aussi sensibilisé les régions, villes et communes fribourgeoises, concernées par le projet de la Région capitale suisse. Actuellement les régions de la Broye, du Lac, l'agglomération de Fribourg, mais aussi les villes de Fribourg, Morat et Estavayer ont adhéré à l'association et participent à certains projets. Les régions de la Singine et de la Sarine (en formation) envisagent également une adhésion. Le canton de Fribourg est un des mieux représentés au niveau régional, ce qui permettra de garantir que les projets de collaboration proposés soient en adéquation avec la réalité locale.

3. Le futur parc technologique Cardinal ne représente-t-il pas une opportunité considérable et exceptionnelle pour Fribourg de contribuer à la *compétitivité de l'ensemble de la Région* Capitale ?

Il est évident que, dans le scénario où le Parc Cardinal connaît le succès et permet de porter des projets innovants et marquants, il contribuera de fait à la compétitivité de la Région capitale suisse. Cependant, le Conseil d'Etat pense que c'est avant tout la qualité des projets qui y seront développés qui fera de ce parc un élément stratégique important et contribuant à la compétitivité de la région, et que ce n'est pas, à l'inverse, sa définition d'élément marquant de la Région capitale suisse qui permettra de garantir l'apport de projets de qualité.

4. *Le Conseil d'Etat pense*-t-il prendre des initiatives pour faire du parc technologique Cardinal *un élément de référence de promotion de l'économie régionale, aussi à l'échelle de la région* Capitale ?

La priorité du Conseil d'Etat consiste à réaliser sur le site Cardinal un projet avec une image forte qui positionne Fribourg au niveau national et international. Certains de ces aspects peuvent servir les intérêts de la Région capitale suisse, mais on ne saurait définir la mission du parc en fonction de son rôle dans cette entité.

Ainsi, l'accueil des startups issues du milieu académique est un rôle que doit remplir le site Cardinal. Dans des domaines particuliers, il n'est pas à exclure que le parc d'innovation Cardinal ait une attractivité également pour des startups de toute la Région capitale suisse. Il sera donc également ouvert pour des startups provenant d'autres cantons.

A l'inverse, dans son positionnement de parc « Zero-Carbone », le site Cardinal entend jouer un rôle national, voir international, et on ne saurait présumer de l'intérêt de la Région capitale suisse pour reprendre à son compte le positionnement du canton de Fribourg dans ce domaine phare. Il est vrai par contre que, dans le contexte de la nouvelle loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI ; RS 420.1) et du futur Parc d'innovation National, le support de la Région capitale suisse et également celui de la Suisse occidentale en général pourraient être décisifs pour positionner le projet du Site Cardinal à un niveau national.

Dans d'autres domaines, comme dans le domaine « technologie alimentaire » pour lequel Fribourg va regrouper des compétences nationales auparavant réparties dans les deux cantons, il y a des synergies évidentes, quand bien même le Site Cardinal n'est pas le véhicule de cette dynamique, qui sera plutôt centrée géographiquement sur le site de Grangeneuve. Le site Cardinal représente un intérêt historique particulier : il est le premier exemple d'écologie industrielle où un produit annexe, la levure de bière était utilisée pour la production du « Parfait » (pâte à tartiner au foie).

D'autres synergies existent par contre dans certains clusters, comme dans l'IT et plus particulièrement dans la gouvernance électronique (e-gov) et la sécurité informatique, qui constituent un pôle fort à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg. Toutefois, des synergies dans ce domaine ne nécessitent pas a priori l'existence du site Cardinal pour se concrétiser.

En résumé, le positionnement du site Cardinal dans la Région capitale suisse doit être analysé selon de nombreuses dimensions. Les projets phares constitutifs de la région sont en cours de définition. Le Conseil d'Etat est conscient des enjeux et prendra soin d'y positionner le projet du site Cardinal

de manière adéquate, mais les grands axes de celui-ci ne sauraient être définis en fonction de cette finalité.

28 février 2012